

Séance du 28 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit avril, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beauteemps-Joly, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard.

Absents excusés : José Albesa, Mickaël Feuvrier, Loïc Poupin.

Mme Loyer a été nommée secrétaire.

2017-04-d3

Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle B832 et B837

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles suivantes :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 832	Rue Bourdon Durocher	00ha 00a 98ca
B 837	Rue Bourdon Durocher	00ha 10a 42ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

2017-04-d4

Demande d'aides pour la restauration de la couverture de la Chapelle d'Etival en Charnie

Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser en 2017, les travaux de réfection de couverture de la Chapelle d'Etival en Charnie côté absidiole.

Le montant total des travaux est estimé à 15 020.79 € HT

Le Conseil municipal sollicite une aide de la DRAC, du Département et de la Région pour la réalisation de ces travaux

Le conseil municipal

- autorise M. le Maire à déposer une demande auprès de la DRAC, du Département et de la Région pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2017-04-d5

Validation de l'Avant-Projet-Définitif (APD) pour la construction de la salle Communale

Le Conseil Municipal valide l'APD ainsi que son estimation d'un montant HT de 484 488.61 €, et demande à l'architecte de préparer la demande de Permis de Construire.

2017-04-d6

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué

Lors de la réunion du 20 mars dernier, relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté la participation des communes associées au montant de 1044 € par élève pour 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une participation de 1044 € par élève en 2017.

2017-04-d7

Décision modificative n°1 Budget Commune 2017

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes au budget 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
657348	Subvention fonctionnement aux communes	+ 342	7411	Dotation forfaitaire	- 83
615228	Entretien réparation	+ 900	74121	Dotation solidarité rurale	+963
			742	Dotation élus locaux	+362
	TOTAL	+ 1242		TOTAL	+ 1242

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00